

COMMUNIQUE DE PRESSE

5 décembre 2016



Agriculture et gestion du risque d'inondation Les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs avant, pendant et après les crues

Les agriculteurs jouent un rôle majeur dans les territoires pour réguler et réduire l'impact des inondations. Dans un nouveau contexte réglementaire et d'adaptation au changement climatique, la société doit mesurer le rôle joué par l'agriculture. L'inondation volontaire des terres agricoles permet de protéger les zones urbanisées en réduisant les dégâts mais a pour conséquence d'impacter considérablement l'agriculture.

Les Chambres d'agriculture travaillent, depuis de nombreuses années, aux côtés des acteurs nationaux et locaux (collectivités, ministères, et services de l'Etat, Agences de l'eau, syndicats agricoles et autres acteurs socio-économiques, associations de protection de la nature, instituts, autres experts...).

Le travail mené depuis deux ans avec les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, associant de nombreux partenaires, a permis l'élaboration d'un guide national d'appui à la mise en place d'actions concrètes sur le terrain.

[Télécharger le guide "Prise en compte de l'activité agricole et des espaces naturels dans le cadre de la gestion des risques d'inondation"](#)

Au cours d'une journée nationale à l'APCA, le 1^{er} décembre 2016, les retours d'expériences et les témoignages ont permis de partager collectivement les clés de réussite à décliner localement par les Chambres et leurs partenaires : améliorer la concertation, partager un diagnostic, éviter, réduire, sinon compenser les conséquences négatives des projets.

En distinguant les zones inondables et celles inondées par les aménageurs ou lors d'évènements exceptionnels, il est important de clarifier les responsabilités et de déterminer le niveau d'indemnisation pour le préjudice subi.

Les Chambres d'agriculture veulent trouver des solutions d'indemnisation rapides via les assurances, les collectivités ou d'autres leviers.

Luc Servant, président de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, en charge du dossier « inondations » a déclaré : « *Améliorer la concertation, garantir la confiance entre les acteurs est un préalable indispensable. Nous devons aussi collectivement rendre effective la solidarité amont-aval et mieux articuler les outils, pour pérenniser les exploitations dans nos territoires* ».

Contact Presse

Chambres d'agriculture France - APCA
Iris Roze – 01 53 57 10 51 / 06 09 86 02 26
Iris.roze@apca.chambagri.fr

www.chambres-agriculture.fr

Rejoignez-nous sur :

